

Bourg d'Oisans, le 25 Octobre 2019

Aux habitants de La commune d'ORNON

OBJET : Organisation de la collecte

Madame Monsieur,

La collecte et le traitement des déchets sur l'Oisans relève de la compétence intercommunale exercée par la Communauté de Communes. La stratégie de collecte s'est orientée vers la mise en place de conteneurs semi enterrés (CSE) pour 5 flux de déchets : **le verre** (trappe verte), les **emballages** (trappe jaune), le **papier** (trappe bleue), le **carton** et les **ordures ménagères** (trappe noire), le reste pouvant être accueilli en déchetterie.

**Nous avons le plaisir de vous informer que la commune d'ORNON est désormais équipée de 5 points de collecte en CSE :**

- Le rivier (ordures ménagères, emballages, papiers, verre)
- La pouthuire (ordures ménagères, verre)
- La palud du raux (ordures ménagères)
- La pallud (ordures ménagères)
- En bordure de RD avant le pont (ordures ménagères, emballages, papiers, verre, carton)

**Ces points de collecte seront en fonctionnement dans le courant de la semaine 45.**

Les bacs « classiques » seront donc supprimés dès que possible. Pour des problèmes d'accès en camion grue poids lourds, dans les hameaux de La Grenonière, Le Guillard, Ornon Village, hameau des chalets, Mairie, col, schuss; la collecte en bac par un véhicule léger sera maintenue

Comptant sur votre civisme, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PETITJEAN Frédéric



Directeur du Pôle Environnement Déchets